

\*\*\*\*\*

Département de  
la Vienne

\*\*\*\*\*

Arrondissement de  
MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
56	40	48	8

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt, le neuf septembre à dix-huit heures et quarante minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle des fêtes de Champagné Saint Hilaire, rue Emile Moine pour installer le comité syndical.

Etaient présents : MARTIN-CHARDONNIER Estelle – GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – PIQUARD Michael – TILLET François – SOUCHE Guy – OLIVET Jacky – DRECQ Nelly – MICAULT Françoise – BEGOIN Sarah – SARDET Gérard – THOREAU Alain – DILLOT Jean-François – GORRY Jean-Michel – MAURY Jean-Pierre – LE GUERN Romain – CARRETIER Michel – GEORGEL Sophie – MARTIN Alexis – FRICONNET Jean-Luc – BELLIN Philippe – BIBAUD André – BOCK François – PIN Olivier – LAFRECHOUX Joël – LATU Roland – CHASSIN Julien – PICHON Gilles – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – BOUCHET Roland – GARGOUIL Francis – GIRARD Sandra – JARASSIER Michel – JEAN Gisèle – BOIRON William – BLAUD Joël – LEONET Frédéric – POIRIER Fredy

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme (Pouvoir à M. POIRIER Fredy) – VERGNAUD Sophie – CHASSAGNE Dominique – DUPERRIER Marie-Christine (Pouvoir à M. BIBAUD André) – GIRARDEAU Jules (Pouvoir à Mme GORGEL Sophie) – BEAU Jacky (Pouvoir à M. LAFRECHOUX Joël) – THEVENET Roland (Pouvoir à M. TEXIER Stéphane) – GAYET Olivier (Pouvoir à Mme QUINTARD MELOUKI Jacqueline) – BEAUJANEAU Gilbert (Pouvoir à M. CHAPLAIN Christian) – CINQUABRE Jean-Christophe (Pouvoir à Mme MICAULT Françoise)

Etaient absents : DUVILIER Didier – QUINTARD Jacky – LAMY Pascal – TOURENNE Cyrille- CHOISY Jean-Michel

A été élu secrétaire de séance M. MARTIN Alexis

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline - MIRLYAZ Manuel

Délibération n°175\_09092020

SOUS-PRÉFECTURE

29 SEP. 2020

MONTMORILLON

Détermination du nombre de vice-Présidents

Vu l'article L5211-10 du CGCT

Le Président passe à l'ordre du jour suivant, la détermination du nombre de vice-Présidents. Il précise que le nombre de vice-Président ne peut excéder 20% de l'effectif total de l'organe délibérant et ne peut être supérieur à 15 vice-Présidents. Cette règle générale fixe le nombre de vice-Présidents à 11 maximum. Cette règle peut être dérogée si la majorité des 2/3 de l'organe délibérant fixe le nombre de vice-Présidents supérieur, sans pour autant dépasser 30% de son effectif, soit 15 vice-Présidents. Il propose au comité syndical d'avoir cinq vice-Présidents correspondants aux EPCI (établissement public de Coopération Intercommunal : Communauté de communes et Communauté Urbaine).

Après délibération, le comité syndical vote à l'unanimité pour que le nombre de vice-Présidents s'élève à cinq (5).

Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Le Président,  
Philippe Bellin

A Valence en Poitou, le 10/09/2020

